

**Critères de responsabilité choisis pour les principales fondations<sup>1</sup>  
de 1996-1997 à 2003-2004**

Fondation	Financement (en millions)	Année de création	Créée par	Ministère responsable	États financiers vérifiés	Plan <sup>2</sup>	Rapport d'évaluation indépendante	Rapports <sup>7</sup> déposés au Parlement	Responsabilité ministérielle			Retour de fonds
									Vérification de régularité	Évaluations	Mécanismes d'intervention	
Fondation pour la guérison des Autochtones	350	1998	LCC <sup>3</sup>	RQPIC <sup>10</sup>	oui	oui	oui	oui	non <sup>5</sup>	non	Mécanisme pour régler les différends <sup>8a)</sup>	non <sup>9</sup>
Fondation canadienne pour l'innovation	3650	1997	Législation	Industrie Canada	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanismes pour régler les différends <sup>8a)</sup>	oui
Inforoute Santé du Canada Inc.	1200	2001	LCC	Santé Canada	oui	oui	oui	non	oui <sup>5</sup>	non	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanismes pour régler les différends <sup>8b)</sup>	oui
Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire	2500	1998	Législation	RHDC <sup>11</sup>	oui	non	oui	oui	non	non	Mécanisme pour régler les différends <sup>8a)</sup>	oui
Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé <sup>7</sup>	152	1997	LCC	Santé Canada	oui	oui	oui	non	oui	oui	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanismes pour régler les différends <sup>8b)</sup>	oui
Génome Canada <sup>7</sup>	375	1999	LCC	Industrie Canada	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanismes pour régler les différends <sup>8a)</sup>	oui
Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable <sup>7</sup>	350	2001	Législation	RNCan <sup>12</sup> / Environnement Canada	oui	oui	oui	oui	oui	oui	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanismes pour régler les différends <sup>8a)</sup>	oui
la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère	110	1999	LCC	Environnement Canada	oui	oui	oui	non	oui	oui	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanismes pour régler les différends <sup>8a)</sup>	oui
Fonds d'investissement municipal vert (Fédération canadienne des municipalités) <sup>6</sup>	200	1999	LCC	RNCan/ Environnement Canada	oui	oui	oui	non	oui	oui	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanisme en place pour régler les différends <sup>8a)</sup>	oui
Fondation Pierre-Elliott-Trudeau <sup>6</sup>	125	2001	LCC	Industrie Canada	oui	oui	oui	non	oui	oui	Clause d'inexécution <sup>4</sup> et mécanismes pour régler les différends <sup>8a)</sup>	oui
Autres fonds de dotation et fondation <sup>1</sup>	74											
<b>Total</b>	<b>9086</b>											

- (1) Énumérées individuellement par la vérificatrice générale dans les observations générales des comptes publics 2004. En plus la vérificatrice générale a identifié individuellement : une fondation : le Forum des fédérations (10 millions de dollars) et quatre fonds de dotation (total de 64 millions de dollars) : la Clayoquot Biosphere Trust Society; le Fonds de dotation pour le saumon du Pacifique; l'Institut canadien de recherche sur les minorités la Fondation de l'alphabétisation du Collège Frontière.
- (2) Inclut le plan d'entreprise, le plan sommaire de l'entreprise ou le plan sommaire incorporé au rapport annuel
- (3) *Loi sur les corporations canadiennes*
- (4) En cas de manquement, le ministre peut annuler l'entente et recouvrer les fonds non dépensés et non engagés.
- (5) Le bénéficiaire procède aux vérifications de conformité annuelles sur une base volontaire ou selon l'entente de financement.
- (6) Des fonds de dotation seuls les gains sont distribués.
- (7) Rapport annuels des fondations. De plus, les ministères doivent inclure les plans importants et les principaux résultats des fondations dans leur Rapport sur les plans et les priorités et le Rapport ministériel sur le rendement.
- (8) Dans l'éventualité d'un différend à l'extérieur ou en rapport avec l'entente de financement, a) le différend doit être résolu par arbitrage exécutoire ou b) les partis sont d'accord pour se rencontrer et résoudre le différend soit en négociant ou en faisant tout autre mécanisme de règlement de différends jugé
- (9) Les fonds seront transférés à une tierce partie.
- (10) Résolution des questions des pensionnats indiens Canada
- (11) Ressources humaines et Développement des compétences Canada
- (12) Ressources naturelles Canada